

# **AUDIENCES PUBLIQUES**

**Projet d'aménagement  
hydroélectrique  
à Angliers**

**Mémoire présenté  
Par  
Les Promoteurs d'Angliers**

**28 mai 2003**

La Corporation des Promoteurs d'Angliers est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la coordination et la gestion des sites du *T. E. Draper* et du *Chantier Gédéon* ; le soutien aux promoteurs de développement collectifs et privés dans le domaine touristique et économique et ce, en tant que partenaire de la vie sociale, communautaire et culturel du village et des environs.

Le projet d'aménagement hydroélectrique d'Angliers de « La Régionale » s'intègre dans le développement touristique du village d'Angliers. Cette petite centrale pourra être visitée par les touristes tout comme le *T. E. Draper* (le plus important remorqueur de bois du lac des Quinze) et le *Chantier Gédéon* (reconstitution d'un camp de bûcherons des années 1930-1940). Une diversité de services et d'activités sont offerts pour les visiteurs afin de prolonger leur séjour au Témiscamingue, plus particulièrement à Angliers.

Avec le projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers, les cyclistes pourront se rendre à Notre-Dame-du-Nord, Guérin et Saint-Eugène de Guigues en empruntant sécuritairement l'accotement du barrage Quinze à Angliers. Présentement, les cyclistes peuvent partir d'Angliers pour se rendre à Ville-Marie en passant par Laverlochère et Lorrainville par la Route Verte. Le projet propose donc une continuité du parcours pour les cyclistes ce qui est positif pour les touristes.

À Angliers, le tourisme est une source de développement économique et ce projet rejoint très bien la mission de la Corporation des Promoteurs d'Angliers.

De plus, la Route des barrages amène des touristes et, avec la nouvelle centrale d'Angliers, les gens pourront se rendre à Angliers en empruntant ce circuit ce qui s'intègre au projet Récré-eau des Quinze.

La Corporation des Promoteurs d'Angliers appuie donc fortement le projet d'aménagement hydroélectrique à Angliers par « La Régionale ».